

Séance 4 : Les risques technologiques dans un pays développé.

Étude de cas : Toulouse, 21 septembre 2001, l'usine AZF explose.

Le risque industriel et technologique n'est pas une fatalité. Les pouvoirs publics souhaitent mettre en place des politiques de prévention, en classant les sites (directives européennes Seveso), en imposant aux industriels des systèmes de sécurité. Cependant le « risque zéro » semble impossible, et les catastrophes ne surviennent pas forcément au bout du monde...

I – Les faits : (Voir blog : journaux télévisés)

Document 1 : La Une de *La Dépêche du dimanche* du 23/09/01. **Document 2** : La Une du *Monde* du 24/09/01

LA DÉPÊCHE
du dimanche

LE TRAUMATISME

Le terrible bilan de l'explosion : au moins 29 morts, 25 disparus, 30 blessés dans un état critique, 1.170 blessés hospitalisés.

Doc 1 Une de *La Dépêche du dimanche* du 23 septembre 2001. *La Dépêche* est le journal local de Toulouse et de sa région.

Le Monde

DIMANCHE 23 - LUNDI 24 SEPTEMBRE 2001

Toulouse : catastrophe aux portes de la ville

● L'explosion d'une usine pétrochimique a fait au moins 25 morts et 658 blessés hospitalisés
● Construite en 1924, elle avait été englobée par l'urbanisation ● Ce drame provoque une polémique sur la présence de sites industriels dangereux dans des agglomérations

Le krach lent des Bourses
New York perd 14 % en cinq jours, Paris 50 % en un an

Le syndrome post-attentats

Mohammed Ali, Tom Cruise, Julia Roberts, le Tout-Amérique mobilise...

Doc 2 Une du *Monde* : lundi 24 septembre 2001. *Le Monde* est un quotidien national.

Document 3 : La Une de *Paris Match* du 4/10/2001

Document 4 : Le site après l'explosion

PARIS MATCH

NEW YORK Les Français disparus. Vol 93 : la révolte des passagers. Le départ des soldats américains. **AFGHANISTAN** Le pays qui attend la guerre. Les reportages de nos envoyés spéciaux

TOULOUSE
La France en état de choc



Document 5 : Le sinistre industriel le plus grave survenu en France depuis 50 ans.

Des 62 ha de l'usine AZF, propriété de Grande Paroisse, Filiale de Total Fina, où 200 ouvriers s'affairaient au moment du drame, ne subsiste qu'un décor lunaire. Tout ce qui n'a pas fondu sur place a été projeté alentour comme les fragments d'une grenade après éclatement. Sur la rocade, 140 automobiles ont été pulvérisées. L'onde de choc a brisé les vitres jusqu'à la Place du Capitole, située à 4 km à vol d'oiseau de l'épicentre.

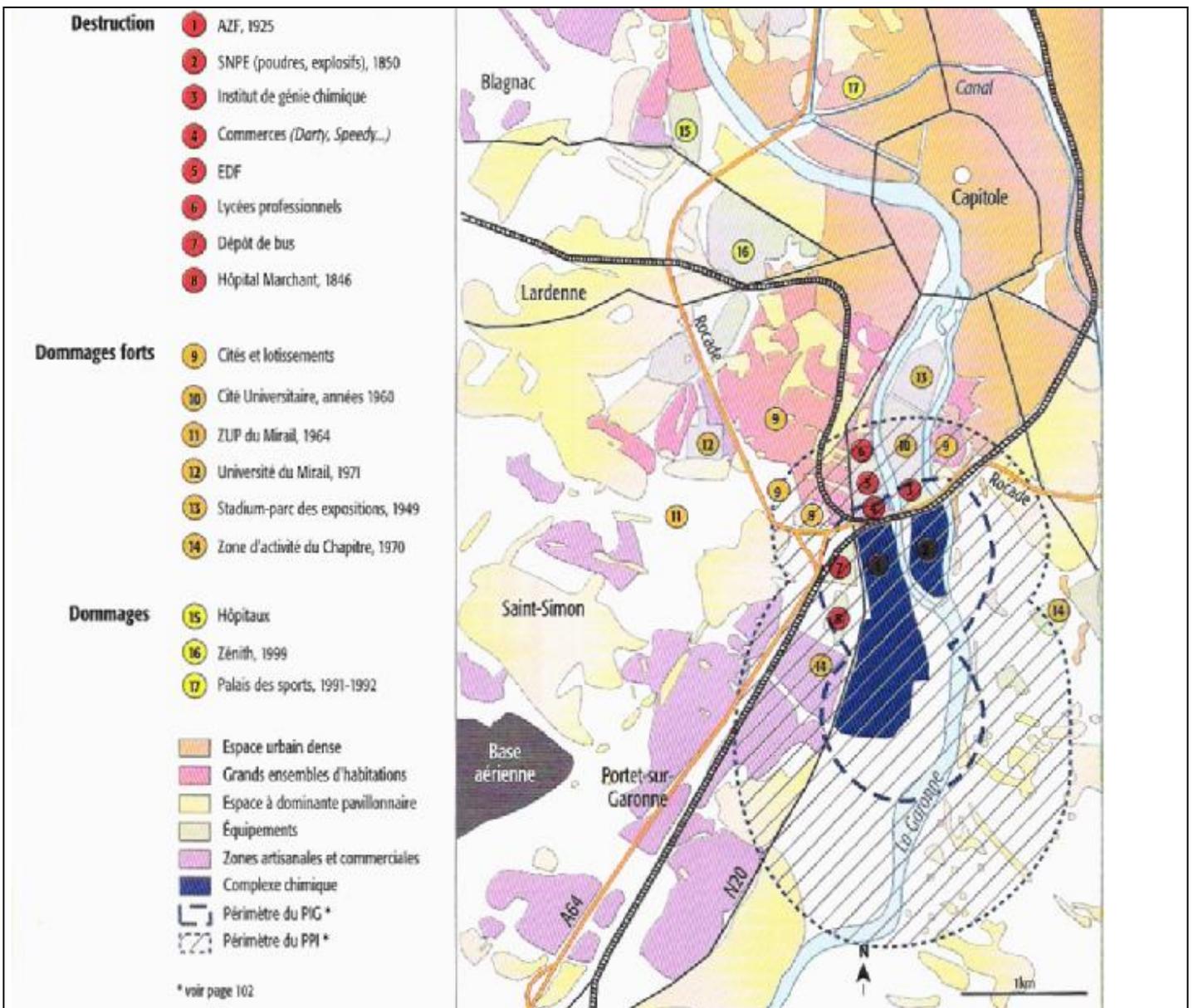
Sur le site industriel dévasté, une dizaine de spécialistes du laboratoire de police scientifique de Toulouse, assistés de deux experts judiciaires, tentent de comprendre pourquoi le silo 211, où étaient stockées 300 tonnes d'ammonitrate a explosé. Mélangé à du fioul il devient un puissant explosif industriel. C'est pourquoi, il est censé obéir à des contraintes de stockage strictes.

Bizarrement, la direction de l'usine chimique n'avait jamais imaginé le scénario de l'explosion alors que ce dernier aurait dû figurer dans l'étude de danger imposée à l'industriel par la directive européenne Seveso II.

Assis sur son lit face au mur éventré, le concierge du Lycée professionnel Gallieni, implanté à 500 m d'AZF, répète en boucle « Cela devait arriver. » Dans cet établissement de 700 élèves, les plafonds se sont effondrés, les fenêtres n'existent plus, des milliers d'éclats de verre sont fichés dans les murs. L'onde de choc a fait sauter comme des bouchons de champagne les dalles en béton qui recouvraient le sol, ouvrant des trous sous les pieds des élèves qui s'enfuyaient. Ironie du sort, c'est dans ce même lycée, doté d'une section chimie, que la société AZF recrutait une partie de ses salariés. « La pluie de projectiles a duré plusieurs minutes, raconte Philippe Picques, l'un des agents de service du Lycée. J'ai fait évacuer tout le monde. C'est là que j'ai vu un gamin à terre. L'effet de souffle l'avait propulsé contre un mur et une poutre de l'usine lui avait sectionné les jambes. J'ai tenté un massage cardiaque, mais son cœur n'est pas reparti. »

C. Labbé et O. Reccassens, *Le Point*, 28 septembre 2001.

Document 6 : L'usine AZF dans son environnement. (voir blog)



PIG : projet d'intérêt général inscrit dans le premier périmètre de sécurité.

PPI : (plan particulier d'intervention), plan départemental d'urgence appliqué par le préfet pour protéger les populations des effets d'un sinistre majeur.

PPR (Plan de prévention des risques naturels) plan élaboré sous la conduite du préfet pour délimiter les zones à risques et fixer les mesures de prévention à appliquer.

La catastrophe de Seveso en Italie, provoquée par une fuite de dioxine, le 10 juillet 1976, a incité les États européens à réfléchir sur une politique commune de prévention concernant les sites potentiellement dangereux. En 1982, une directive européenne «relative aux risques d'accidents industriels majeurs», dite «Seveso», était adoptée. Elle imposait aux installations classées, où la quantité de substances dangereuses stockées ou utilisées dépassait un certain seuil, une réglementation beaucoup plus stricte qu'aux autres établissements industriels. À savoir : l'obligation de réaliser une étude de dangers dans laquelle l'industriel identifie les accidents pouvant survenir dans son établissement et ses conséquences, l'obligation de prendre des mesures de prévention et de protection, de réaliser un plan de secours et d'informer les populations. Malgré ce dispositif, une nouvelle catastrophe s'est produite à Bâle en 1986.

Une nouvelle directive, «Seveso II», voit le jour en 1996. Reprise dans le droit français en mai 2000, elle élargit le champ des activités concernées et durcit les obligations des industriels. Deux catégories d'établissements classés Seveso sont distinguées : les usines «seuils hauts», les plus dangereuses (567 en France), et les «seuils bas » (672). Cette directive impose aussi de nouvelles pratiques de gestion des risques : meilleure maîtrise de l'urbanisation autour des installations, nouvelles méthodes d'organisation avec l'obligation d'établir un système de gestion de la sécurité pour les établissements les plus dangereux.

R. Puff dans *Les risques technologiques*, TDC. 1 décembre 2002.

PREFECTURE DE _____ COMMUNES DE _____

ACCIDENT chimique ou nucléaire

En cas d'accident, vous devez :

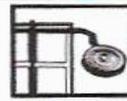
- Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.
- Écouter la radio
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation.
- Vous éloigner des portes et des fenêtres.
- Ne pas fumer. Ni flamme ni étincelle.
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident.
- Vous laver en cas d'irritation et, si possible, vous changer.
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.
- Pour éviter de respirer des produits toxiques.
- Pour connaître les consignes à suivre.
- Pour empêcher le produits d'entrer dans votre abri.
- Pour vous protéger d'une explosion extérieure.
- Risque d'explosion.
- Vous iriez au devant du danger.
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique.

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Les réflexes qui sauvent



Entrez-vous dans un bâtiment



laissez portes et fenêtres



Écoutez la radio



N'allumez pas de feu, ne fumez pas



Ne fumez pas



Ne manipulez pas libérez les lignes pour les secours

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en mairie

Doc 9 : Les mesures post-catastrophe en matière de sites Seveso

La catastrophe de Toulouse met immédiatement sur la place publique un débat de portée nationale : que faire des sites industriels qui présentent des risques majeurs pour les populations voisines ? Dans la foulée de la catastrophe, plusieurs élus, se faisant le relai de la population, réclament le déménagement pur et simple de ces installations hors de leur ville. D'autres demandent le renforcement des mesures de sécurité et de contrôle. Industriels et représentants du personnel de leur côté rappellent les enjeux économiques et sociaux, ces entreprises générant de nombreux emplois.

Le gouvernement annonce en 2001 différentes mesures, notamment la création de nouveaux postes d'inspecteurs de la DRIRE, la constitution de "comités locaux de prévention des risques" présidés par des personnes indépendantes, et la création de "plans de prévention des risques technologiques (PPRT)" destinés à interdire ou réglementer l'urbanisation.

I - Les faits :

Documents 1 à 6 :

- 1) Répondez aux questions suivantes sur l'événement : quoi ? La date ? Le lieu ? La nature ?
- 2) Quelles ont été les conséquences humaines et matérielles de l'explosion ?
- 3) Comment expliquez-vous un bilan humain et matériel aussi catastrophique ?

II - La prévention des risques technologiques et son application :

Documents 6 à 9 :

- 1) Quelles sont les principales mesures de préventions imposées par les directives Seveso, aux industriels ? Aux pouvoirs publics ?
- 2) Comment concrètement ces mesures ont-elles été appliquées pour l'espace toulousain ?

III - Mise en relation des documents.

Montrez en quoi l'explosion de l'usine d'AZF est révélatrice des enjeux posés par les industries à risques dans les pays développés.

Vocabulaire à utiliser :

_____ : Probabilité d'un événement modifiant un système naturel ou technologique et présentant un _____ pour les hommes et _____
_____ : L'aléa devient un risque lorsqu'il touche une _____. Le risque peut être d'origine naturelle ou technologique.

_____ : Évènement _____ lié à la réalisation d'un risque naturel ou technologique perturbant le fonctionnement et l'équilibre d'un géosystème et provoquant _____ et _____

PIG : projet d'intérêt général inscrit dans le premier périmètre de sécurité.

PPI : (plan particulier d'intervention), plan départemental d'urgence appliqué par le préfet pour protéger les populations des effets d'un sinistre majeur.

PPR (Plan de prévention des risques naturels) plan élaboré sous la conduite du préfet pour délimiter les zones à risques et fixer les mesures de prévention à appliquer.